

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 février 1975

Le séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NOWLAN—DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION DES AFFAIRES COURANTES AU COMITÉ PERMANENT

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une question de privilège à la suite du débat d'hier portant sur la prétendue question de privilège du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid). Votre Honneur verra d'après ma question de privilège et mon explication que je suis prêt à reporter ma question de privilège pour que la Chambre puisse passer à ses affaires courantes, du moins jusqu'après la période des questions, s'il est entendu que je pourrai alors intervenir et exposer mon point de vue. J'espère alors convaincre la Chambre que j'essaie de faciliter ses travaux.

Je voulais attirer votre attention sur ce sujet le plus tôt possible. Je suis arrivé en retard hier, et le débat était déjà commencé. Je me suis absenté une ou deux fois, mais en lisant le compte rendu des débats, aujourd'hui, j'y ai trouvé l'horrible confirmation de ce que j'ai cru entendre hier, et c'est pourquoi je veux soulever cette question de privilège.

**M. l'Orateur:** La Chambre accepte-t-elle que le député soulève sa question de privilège après la période des questions?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Français]

## L'AGRICULTURE

LE LAIT—ON DEMANDE DE RÉTABLIR LA SUBVENTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'une extrême urgence.

Étant donné que le prix de détail du lait nature sera porté à 51c. la pinte à compter du premier mars 1975, ce qui représente une augmentation appréciable des dépenses pour les familles nombreuses; considérant que durant la période d'octobre 1973 à janvier 1975 le gouvernement a versé la somme de 109 millions de dollars en subvention à la consommation du lait nature et que cette somme représente une augmentation de pouvoir d'achat aux consommateurs de l'ordre de 7.3 millions par mois; considérant que l'inflation continue d'affecter plus spécialement les

familles nombreuses dont les revenus sont faibles ou moyens; considérant que cette mesure avantagerait les consommateurs d'une part et les producteurs agricoles d'autre part, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que cette Chambre demande sans débat que le ministre de l'Agriculture entame dès maintenant des négociations avec les gouvernements provinciaux afin d'en venir à une entente sur le rétablissement du subside sur le lait nature et qu'il recommande par la suite au Cabinet fédéral qu'un escompte ou un subside de l'ordre de 10c. la pinte soit appliqué sur la consommation du lait nature.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE JUSTIFICATION DE LA RÉPONSE À LA QUESTION N° 241 INSCRITE AU FEUILLETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion portant sur une question très urgente et très importante.

**Des voix:** Non.

**M. Cossitt:** Elle découle de la réponse donnée hier à ma question n° 241 inscrite au *Feuilleton*, portant sur une déclaration qu'aurait faite en septembre dernier M. Ivan Head, du Cabinet du premier ministre, au sujet d'une nouvelle politique étrangère de gauche pour le Canada...

**Des voix:** Bravo!

**M. Cossitt:** ... et sur des déclarations ultérieures du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre demande au premier ministre de révéler en détail les pouvoirs et les fonctions d'Ivan Head et, en outre, comme la réponse à la question n° 241 inscrite au *Feuilleton* met en doute l'intégrité et la sincérité du reportage de deux membres respectés de la presse et critique la presse canadienne et les services de nouvelles Southam, que la Chambre demande à ceux qui ont participé à la réponse, soit Ivan Head, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le président du Conseil privé, d'établir immédiatement par des preuves l'exactitude de leur réponse, ou sinon, de la retirer sur-le-champ comme malencontreuse et inexacte.